

**Acide phénique et maladie zymotique,**

PAR

LE DR. J. DOUGLAS.

(The Lancet, 30 Août 1873.)

Des expériences qu'il a instituées, l'auteur croit pouvoir conclure que l'acide phénique n'est point antizymotique. Si une goutte de vaccin, dit-il, n'est altérée ni par un séjour de trente-six heures au sein d'un pied cube de vapeur phéniquée concentrée, ni après être restée mélangée pendant dix jours à un cinquantième d'acide, il est certainement évident que l'action destructive de l'acide phénique sur le virus de la variole et autres poisons zymotiques doit être nulle, car les expériences peuvent avoir lieu dans des conditions de rigueur que la pratique ordinaire ne permet pas d'atteindre. En réalité, cet acide est un assez bon antiseptique, mais l'action antizymotique est tout autre chose. Antisepticité est synonyme de préservation, nullement de destruction. Comme le prouve l'intégrité physique et physiologique du fluide vaccinal soumis à l'acide phénique, celui-ci, loin d'abolir les propriétés du corps qu'il protège contre la septicité, les conserve ou, tout au moins, les laisse intactes, en sorte qu'au lieu de détruire les contagies, il en prolongerait plutôt l'existence. Or, en face des poisons zymotiques, c'est d'agents destructeurs qu'on a besoin, et ces agents, d'après les expériences de l'auteur, sont principalement les acides minéraux.

P. GINGEOT.

La vaccination est le prophylactique reconnu de la variole, et celle-ci ne peut se communiquer que par l'inoculation directe ou par les voies respiratoires. Quand dans une famille il y a un varioleux, outre la vaccination ou la revaccination, il est donc de la plus grande importance de neutraliser ou plutôt de détruire de suite les miasmes zymotiques qui se dégagent du malade et de ses excrétiions, rien ne remplit